

DÈS CE LUNDI 16 MARS : TU RESTES CHEZ TOI !

COMMENT ? EN FAISANT VALOIR TON DROIT DE RETRAIT !

Depuis les annonces de fermeture des établissements scolaires jeudi soir par Macron, les personnels d'éducation sont plongés dans l'incertitude en raison des ordres contradictoires qui circulent à tous les niveaux de nos hiérarchies.

SUD éducation Alsace considère que nos ministères, nos institutions et certains établissements manquent gravement à leurs obligations en matière de santé et de sécurité des personnels.

La présence inutile sur le lieu de travail lundi est irresponsable, dangereuse et contraire à toutes les consignes données par le gouvernement à l'ensemble de la population.

SUD éducation Alsace invite en conséquence tous les personnels quelque soit leurs fonctions et affectations à ne pas se présenter sur leur lieu de travail dès ce lundi 16 mars tant que leur présence n'est pas indispensable (seule la hiérarchie est concernée).

SUD éducation Alsace appelle les personnels à exercer massivement leur droit de retrait par un simple courrier électronique lundi là où la hiérarchie voudrait les faire venir coûte que coûte. Nous te proposons un courrier type en suivant ce lien.

SUD éducation Alsace insiste sur le fait que même les personnels sous les statuts les plus précaires comme AED, AESH et AP ont aussi le droit de retrait quoi qu'en disent les chefs. Seul un juge administratif peut statuer sur la légitimité de l'utilisation du droit de retrait dans la fonction publique. Sud Education Alsace soutiendra tous les recours nécessaires le cas échéant.

Pour toute question sur le droit de retrait ou en cas de soucis dans l'application effective de ce droit, contacte nous à sudeducalsace@gmail.com

Sud éducation Alsace c/o Solidaires Alsace

1, rue Sédillot

67000 Strasbourg

sudeducalsace@gmail.com -- www.sudeducalsace.info

